



Centre Hospitalier
Michel Mazéas
DOUARNENEZ

DIRECTION
EHPAD
PÔLE GÉRIATRIE - SSR

Sonia NICOLAS
Directrice adjointe

Douarnenez, le 1er avril 2021

La Directrice adjointe

**A l'attention des familles et proches
des résidents**

Réf. : SN-2021-12

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du Président de la République en date du 31 mars 2021, je vous fais part des décisions prises au sein de l'EHPAD Les Jardins du Clos et l'EHPAD Ty Marhic.

Les sorties à l'extérieur de l'EHPAD sont maintenues dans les conditions indiquées dans le précédent courrier en date du 19 mars 2021, s'y rajoute l'application des règles établies pour la population générale, c'est-à-dire **pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux** ou professionnel (sur présentation de l'attestation) après la fin du week-end de Pâques ainsi que le respect du couvre-feu qui reste en vigueur de 19h à 6 h sur tout le territoire métropolitain. Toute sortie doit être organisée et l'infirmière du secteur doit en être informée au plus tard la veille.

Pour les visites à l'intérieur de l'EHPAD, à ce jour, il n'est pas prévu de modification par rapport aux précédentes mesures d'assouplissement (cf. courrier du 19 mars 2021). Toutefois, la situation sera revue régulièrement et la suspension des visites peut être décidée à tout moment au regard de l'évolution de la courbe épidémiologique sur le territoire, de la parution de nouvelles consignes ministérielles ou de la non observance par les visiteurs du respect des mesures sanitaires mises en place au sein de l'EHPAD.

A ce sujet, j'attire votre attention sur **l'importance de respecter strictement ces consignes sanitaires en vigueur au sein de l'EHPAD** (port du masque tout au long de la visite, accueil par les agents de lien social, pas de déambulation dans les couloirs ni dans les lieux communs, se rendre directement à la chambre). En effet, les résidents, même vaccinés, ne sont pas à l'abri d'une infection par la COVID-19. De plus, quelques résidents ne peuvent bénéficier de la vaccination pour des raisons médicales, d'autres sont en attente de vaccin du fait de leur récente admission. Il est très important de protéger l'ensemble des résidents de l'EHPAD. Or, un non-respect de ces consignes par les visiteurs est régulièrement observé ; si cette situation venait à perdurer, la direction serait amenée à suspendre les visites en chambre et à envisager un retour aux visites encadrées dans le hall des structures.

En ce qui concerne la procédure mise en place pour le traitement du linge par les familles durant la période de fermeture de l'EHPAD, celle-ci est suspendue avec un retour à la normale depuis la semaine dernière.

Je vous informe du recrutement d'une coiffeuse à compter du 14 avril. Dans l'attente, il est possible de faire appel à une coiffeuse à domicile, selon votre souhait et à votre charge. Dans ce cas, je vous remercie de vous rapprocher des animatrices à des fins d'organisation.

Je suis consciente des désagréments causés par les mesures sanitaires successives et vous remercie des efforts réalisés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**La Directrice adjointe en charge des EHPAD,
Sonia NICOLAS**

